

SIVM DU FENOUILLEDES
50 avenue Général de GAULLE
66220 St PAUL de FENOUILLET
Tel 04 68 59 09 08

RELEVÉ DES DECISIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Le mardi 05 mai 2026 à 09h30
Salle de réunion du SIVM du Fenouillèdes
A ST PAUL DE FENOUILLET

CONSEIL SYNDICAL	Présents(es)	Absents(es)	Excusés(es)
BARTHES Jacques	X		
BAYONA Jacques		X	
BINTEIN Pierre Henri	X		
COLL Joseph	X		
COLSON Christian		X	
COMBES Yves	X		
DUMONT Germain	X		
GARCIA Frédéric			
HARDY Jean-Pierre	X		
HUBERT Sophie	X		
HUESCAR Antoine	X		
HUILLET Patrick	X		
LAFFITE Lucas (procuration à M. DUMONT)			X
LARROCHE Jacques	X		
MALAPRADE Christophe	X		
MONNA Didier (procuration à M. BINTEIN)			X
PINEIRO Pierre Antoine	X		
RÉGNÉ Pierre		X	
REY Jean-Claude	X		
RIVIERE Jean-Michel	X		
ROXIN Laurent	X		
SANDRET Anthony (procuration à Malaprade Christophe)			X
MESUREUR Béatrice (suppléante)	X		

DATE DE LA CONVOCATION le 21 avril 2026

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte financier (CFU) 2025
- 2) Vote du budget primitif 2026
- 3) Approbation du règlement intérieur du chantier d'insertion
- 4) Délégation relative à l'hygiène et à la sécurité et au respect du règlement intérieur au profit de l'encadrant technique du chantier d'insertion
- 5) Questions diverses :

Monsieur le Président, après avoir constaté le quorum, désigne madame HUBERT Sophie en qualité de secrétaire de séance.

1° APPROBATION DU COMPTE FINANCIER (CFU)

Il invite l'Assemblée à désigner un président de séance chargé de la présentation du Compte Financier Unique.

Monsieur LARROCHE Jacques, élu président de séance, présente le CFU.

La comptabilité 2025 laisse apparaître les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	348 982.22	383 628.48
Section d'investissement	535 598.35	616 715.33
TOTAL	884 580.57	1 000 343.81

Pas de question.

Le Président du SIVM sort de la salle pour le vote.

Vote : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le CFU 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2° VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Après avoir pris contact auprès du bureau du cabinet de Mme La Présidente du Département une subvention exceptionnelle nous sera bien octroyée.

M. Le Président du SIVM présente le budget prévisionnel 2026.

Il s'équilibre de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	420 911.05	420 911.05
Section d'investissement	566 763.23	566 763.23
TOTAL	987 674.28	987 674.28

Pas de question.

Vote : Pour : 16

Contre : 2

Abstention : 1

Le budget 2026 est approuvé à la majorité absolue des membres présents.

3° APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CHANTIER D'INSERTION

M. le Président explique que le règlement intérieur a dû être révisé afin de préciser les modalités d'organisation, les conditions de travail, ainsi que les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux droits et devoirs des salariés en insertion et de leurs encadrants. Les informations nécessaires ont été recueillies auprès de la Direction du Travail des Pyrénées-Orientales et de la médecine du travail, à la suite d'une formation dispensée par une infirmière du PST66.

Pas de question.

Vote : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le règlement intérieur du chantier d'insertion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4° DÉLÉGATION RELATIVE À L'HYGIÈNE ET À LA SÉCURITÉ ET AU RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR AU PROFIT DE L'ENCADRANT TECHNIQUE DU CHANTIER D'INSERTION

Suite à la révision du règlement intérieur du chantier d'insertion, il est obligatoire de confier à l'encadrant technique, sous l'autorité du Président et en son absence sur les chantiers une mission opérationnelle relative à la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité applicables à l'activité support.

Dans ce cadre, l'encadrant technique est chargé notamment :

- de veiller à l'application des règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers ou lieux d'intervention ;
- de s'assurer de la bonne utilisation des équipements et matériels de travail ;
- de contrôler le port et l'usage des équipements de protection individuelle ;
- de signaler à l'autorité territoriale toute situation de risque ou tout incident constaté ;
- de contribuer à la sensibilisation et à l'information des agents et salariés en insertion en matière de prévention des risques professionnels.
- de faire respecter le règlement intérieur.

Pas de question.

Vote : Pour : 16

Contre : 2

Abstention : 1

La Délégation relative à l'hygiène et à la sécurité et au respect du règlement intérieur au profit de l'encadrant technique du chantier d'insertion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

1. M. le Président propose, pour des raisons financières, d'étudier la possibilité de collaborer avec la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes pour l'entretien des chemins de randonnée, ainsi que pour les travaux de faucardage et de débroussaillage au niveau des stations d'épuration.

M. Barthès intervient pour préciser que si le chantier d'insertion prend en charge ces missions, il n'interviendra plus directement auprès des communes. Il rappelle que ces compétences relèvent de la CCAF, à qui incombe la réalisation de ces travaux.

Le Président indique que cette idée est avancée dans le but de générer des recettes supplémentaires, soulignant que le SMBVA sollicite déjà ponctuellement le SIVM à titre gratuit dans certaines situations.

M. Malaprade s'interroge sur la possibilité d'agrandir l'équipe.

M. Barthès répond que cela n'est pas envisageable.

La secrétaire du SIVM précise qu'un élargissement serait techniquement possible jusqu'à 12 salariés pour un encadrant, mais qu'il entraînerait une hausse des dépenses, notamment liée à l'achat de matériel mécanique et de véhicules.

M. Barthès insiste sur la nécessité de maintenir le service rendu aux communes.

M. Malaprade souligne que la situation pourrait devenir complexe, le SIVM n'intervenant que sur les 11 communes adhérentes.

M. Dumont estime qu'il serait nécessaire de clarifier les compétences du chantier d'insertion. Il ajoute, sur un autre point, que le balisage des pistes DFCI devrait être assuré conjointement par le SIVM et les communes.

À l'issue d'un débat approfondi sur les compétences du chantier d'insertion et la CCAF, le Président conclut qu'il s'agit d'une proposition qui mérite réflexion.

Fin de séance à 10h30

Le Président



LISTES DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 05 MAI 2026

D009-2026	Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026	Approuvée
D010-2026	Approbation du compte financier unique (CFU) 2025	Approuvée
D011-2026	Vote du budget primitif 2026	Approuvée
D012-2026	Approbation du règlement intérieur du chantier d'insertion	Approuvée
D013-2026	Délégation relative à l'hygiène et à la sécurité et au respect du règlement intérieur au profit de l'encadrant technique du chantier d'insertion	Approuvée
D014-2026	Mise à jour du tableau des effectifs novembre 2025 – Détermination des ratios promus-promouvables	Approuvée

Affichée le 06 mai 2026